

**ABANO (ou APANO) Pierre d' – 1316.** Il était en son temps, comme peu après Cecco d'Ascoli (*voir ce nom*), le plus renommé des savants, médecin, philosophe et astrologue. En 1303, il écrit dans son ouvrage *Conciliator Differentium* que l'astrologie fait partie de la médecine et attribue de ce fait un pouvoir aux étoiles (pouvoir qui appartient selon l'Église romaine à Dieu). Il n'en fallut pas davantage pour que l'Inquisition s'intéresse à lui, alors que le livre n'avait jamais été mis à l'Index. Il ne figura que dans celui de Lisbonne en 1624 ! Pourquoi l'Inquisition le poursuivit-elle ? Sans doute parce qu'il était devenu riche. Il mourut pendant son procès mais n'en fut pas moins condamné en 1316 à titre posthume et livré aux flammes, en effigie seulement selon certains. « Son nom, écrit Henry-Charles Lea, est demeuré célèbre dans l'histoire comme celui du plus habile des nécromanciens, dont aucun prodige n'était trop invraisemblable pour être mis en doute. Padoue lui éleva une statue comme à l'un de ses plus illustres fils. »

**ABÉLARD (ou ABAILARD) Pierre – 1140.** Philosophe et théologien, Abélard (1079-1142), époux secret d'Héloïse, la nièce du chanoine Fulbert, entra en religion après sa castration et donna des leçons publiques qui ne furent pas du goût de tout le monde. Cela le conduisit presque naturellement devant le concile de Soissons (1121), où il fut accusé d'avoir émis des opinions hétérodoxes sur la Trinité. Du reste, son *Introduction à la théologie* fut condamnée aux flammes. Saint Bernard, qu'on peut ranger au nombre de ses ennemis (sans doute par manque de clairvoyance), le fit à nouveau condamner au concile de Sens en 1140, cette fois pour avoir composé un recueil où apparaissaient les contradictions des Pères de l'Église. Il est certain à présent que si Abélard a maintes fois erré en essayant d'interpréter rationnellement les dogmes, il n'a jamais varié sur ce principe que l'autorité passe avant la raison.

*Voir Arnaud de Brescia.*

**ALBÉRÉA – 1239.** *Voir Mont-Aimé (bûcher de).*

**ALCIBIADE – Athènes, 415 av. J.-C.** Enfant gâté de la Grèce antique, il est celui qui coupa la queue à son chien pour faire parler de lui. Jeune stratège plein d'ambition, de fougue, de talent, voire de morgue, Alcibiade, qui s'apprête alors à conquérir la Sicile, est accusé par ses adversaires politiques d'avoir dégradé les *hermès* (poteaux surmontés d'une tête humaine et au milieu desquels trône un pénis en érection, le tout placé sous la protection d'Hermès, dieu des voyageurs) qui peuplent les rues d'Athènes et de s'être moqué des cérémonies des mystères. L'autorité judiciaire (*boulé*) fait appel aux *sycophantes* (dénonciateurs professionnels, que les monitoires du Moyen Âge susciteront à nouveau), qui trouvent un dénommé Pythonicos pour accabler, avec un certain Dioclides, le général. Il se défend avec superbe et fait reculer dans un premier temps ses juges, qui mettent en délibéré la sentence. Mais, en son absence, les ennemis ne désarment pas et l'orateur Andocide, lui-même impliqué dans des sacrilèges, l'accable tant et si bien qu'Alcibiade, sans avoir comparu, est condamné à mort et que ses biens sont confisqués. Tous les prêtres et prêtresses sauf une (Théano, fille de Ménon) le maudissent. Heureusement Alcibiade parvient à s'enfuir vers le Péloponnèse, où il est reçu par Artaxerxès.

Les Grecs ont perdu un grand général et Athènes est conquise. Lysandre leur ôte la liberté et, comme l'écrit Plutarque, « ils se mettront à regretter et déplorer ensemble leurs misères et malheurs, en remémorant les erreurs et les fautes qu'ils avaient faites ». Alcibiade mourut assassiné peu de temps après.

**ANAXAGORE DE CLAZOMÈNE – Athènes, vers 442 av. J.-C.** Ayant ouvert une école de philosophie où, parmi ses disciples, on comptait non seulement Périclès (495-429) mais également Euripide (480-406), Anaxagore (500-428) est accusé vers 442 par les adversaires de Périclès, non à cause de ses idées matérialistes et mécanistes, mais pour impiété – seul motif permettant d'abattre un homme d'État – parce qu'il avait soutenu que le Soleil était une pierre chaude et la Lune constituée de terre. Il est obligé de

quitter clandestinement Athènes pour Lampsaque, en Asie Mineure, sur l'Hellespont, où il mourra.

Plutarque raconte que Périclès l'accompagna jusqu'au sortir de la ville.

#### **ARGINUSES (généraux des îles) – Athènes, 406 av. J.-C.**

Malgré leur victoire contre les Spartiates de Lysandre aux îles Arginuses, l'une des dernières batailles navales de la guerre du Péloponèse, les stratèges, qui auraient dû recevoir une juste récompense, sont traduits en justice. On leur reproche de ne pas avoir porté secours aux naufragés. Sans attendre leur défense, le peuple destitue ceux qui apparaîtront comme les derniers vainqueurs athéniens. Protomachos et Aristogénès préféreront ne pas mouiller au Pirée et s'exiler. Les autres : Diomédon, Lysias, Aristocratès, Thrasylos et Erasimidès seront plus ou moins convaincus de délits contre l'État et, sous l'impulsion d'un certain Callixenos, par une procédure exceptionnelle qui violera par trois fois la légalité (culpabilité collective, absence de vote secret, impossibilité d'assurer la défense) les généraux qui, rappelons-le, auraient dû recevoir les lauriers, seront mis à mort.

Le peuple eut, dit-on, des remords. En effet, l'année suivante, faute de stratèges, la flotte athénienne fut anéantie à Aigos-Potamos, ce qui permit à Lysandre, en 404, de s'emparer d'Athènes et d'y installer les « trente Tyrans » qui firent égorger les démocrates présumés coupables d'avoir dépravé les esprits et exercé leur cruauté dans toute la Grèce.

**ARISTIDE – Athènes, 484 av. J.-C.** Né en 540, cet Athénien devint illustre par son intégrité : « personnage extrêmement droit », il fut surnommé « le Juste », ce qui avait le don d'énerver les ignorants, ainsi que le raconte Plutarque. « Je ne le connais point, mais il me fâche de l'ouïr ainsi partout appeler le Juste », dit un jour un paysan qui allait voter pour son exclusion. Il prit part à la célèbre bataille de Marathon (490), où il se couvrit de gloire. Il était le perpétuel rival de Thémistocle (525-460) et partisan des tradi-

tions, mais le peuple fut amené un jour à départager les deux hommes et prononça l'ostracisme contre Aristide.

Cependant, cet ostracisme était imparfait car moins de 6 000 « coquilles » avaient été déposées, et son exil ne fut donc obtenu qu'à la majorité relative. Voici ce qu'écrivit Mme Roland dans ses *Mémoires* écrits en prison : « J'oubliais la mort de Socrate, l'exil d'Aristide, la condamnation de Phocion. Je ne savais pas que le ciel me réservait pour être témoin d'erreurs pareilles à celles dont ils furent les victimes et participer à la gloire d'une persécution du même genre après avoir professé leurs principes. »

Il aurait été également et injustement accusé, selon Cratère, par un certain Diophane d'avoir pris l'argent que les Ioniens versaient annuellement et condamné à une amende de 500 écus qu'il ne put payer, s'exilant en Ionie, où il serait mort. Mais aucun autre historien ne rapporte ce fait.

En 480 un décret le rappela et, plutôt que de décliner l'offre comme aurait pu le faire un Scipion, il se réconcilia avec son peuple et avec Thémistocle. Il amena les Grecs à la victoire contre les Perses, réorganisa la marine et les finances.

Après avoir occupé les plus hautes fonctions, il mourut pourtant si pauvre en 478 que la cité fut obligée de payer ses funérailles et de doter ses filles qui, sans cela, n'auraient pas trouvé de mari.

**ARISTOCRATÈS** *Voir Arginuses (généraux des îles).*

**ARISTOGENÈS** *Voir Arginuses (généraux des îles).*

**ARNAUD DE BRESCIA – Rome, 1155.** Disciple d'Abélard, il prêcha contre la corruption du clergé et pour un retour aux valeurs primitives de l'Église. On lui attribua des théories incorrectes touchant le baptême des enfants et sur l'eucharistie. Il incita également ses contemporains à reprendre possession des biens et des privilèges que l'Église s'était attribuée. Cela eut bien évidemment pour conséquence une admonestation en 1139 du pape Innocent II (1130-1143), qui lui ordonna vainement le silence. Ce

qui eut lui valut d'être condamné l'année suivante en compagnie d'Abélard au concile de Sens en 1140. Afin d'éviter la prison et l'autodafé de ses écrits, Arnaud se réfugia en Suisse jusqu'à la mort de ce pape. Son retour à Rome fut aussi acclamé que mouvementé car il persista à vouloir réformer le clergé que tous s'accordaient à trouver soit inculte, soit perverti. Bref, en 1155, l'Anglais Adrien IV (1154-1159), allié à l'empereur Frédéric Barberousse, lança contre Arnaud un interdit religieux qui eut pour effet de le livrer à l'Église et de le faire condamner. On lui proposa alors de rétracter ses « erreurs ». Ce qu'il refusa. Les bourreaux, touchés par sa foi, l'étranglèrent avant de le livrer aux flammes, châtiment des hérétiques, et ses cendres furent jetées dans le Tibre.

Saint Bernard, qui le combattit comme un ennemi, lui reconnut non sans cynisme, mais un peu tard, « une grande pureté de mœurs ». Frédéric Barberousse (1122-1190), qui avait cru aux promesses du pape (être sacré par lui en 1155 et dominer l'Italie du Nord) eut, dit-on, à se repentir d'avoir sacrifié cet homme qui aurait pu être un allié de poids, surtout lorsqu'il dut s'humilier devant Alexandre III (1159-1181) et ses milices lombardes en signant la paix de Constance.

*Voir **Abélard**.*

**ATHANASE – 335.** Né en 295, évêque d'Alexandrie en 328, Père de l'Église. Il fut sans cesse en butte aux persécutions de toutes sortes. Accusé par ses ennemis, les Ariens, à la suite du concile de Nicée (325), d'avoir assassiné l'évêque Arsène d'Ypsélé, il ne dut son salut qu'au retour de cet évêque qui confondit ses accusateurs. Devenu patriarche d'Alexandrie (328), il fut accusé au concile de Tyr, de nouveau par les Ariens, d'avoir organisé la pénurie de blé à Constantinople. Ce dont s'offusqua l'empereur Constantin (274-337), qui le bannit en 335 au cours d'un procès où les faux témoignages se succédèrent, comme par exemple celui du prêtre Ischyras, qui l'avait accusé d'avoir brisé un calice. Exilé à Trèves, où il resta jusqu'à la mort de Constantin, il réussit à finir paisiblement sa vie agitée en 373.

L'empereur Constant (337-350), fils de Constantin, lui ordonna d'autoriser tous les chrétiens, sans distinction de secte, à fréquenter les Églises.

**AUBRIOT Hugues – 1381.** Bourguignon de naissance, Hugues Aubriot devint prévôt de Paris sous le règne de Charles V le Sage (1364-1380). Il dota la ville de son premier réseau d'égouts, construisit la Bastille pour constituer une forteresse contre les Anglais. Sa bonne administration lui conféra l'affection et le respect du peuple. C'était sans compter l'Université qui n'avait pas supporté de voir donner à deux donjons construits au Châtelet pour les étudiants récalcitrants le nom de deux quartiers qu'elle possédait : le Clos-Bruneau et le Ru-du-Foing. À la mort du roi Charles V, alors que s'affrontaient les duc de Berry et de Bourgogne, des émeutes conduisirent la population à s'en prendre aux Juifs et à baptiser leurs enfants. Aubriot, exigeant qu'on rende ces enfants à leurs parents, encourut ainsi les foudres de l'Église et, le 21 janvier 1381, fut cité à comparaître pour s'expliquer sur cette attitude. Il ne se rendit pas à la convocation et fut aussitôt excommunié. Se présentant alors à l'inquisiteur le 1<sup>er</sup> février, il fut jeté dans une prison épiscopale et l'instruction de son procès (secret) commença. On lui reprocha alors quantité de choses dont l'histoire des enfants juifs, la libération d'un prisonnier accusé d'hérésie et le fait d'avoir dit à un sergent qui justifiait son retard par le fait d'avoir assisté à l'office : « Drôle, ne sais-tu pas que j'ai pour te châtier, plus de pouvoir que Dieu n'en a pour te secourir ? » Pour ces raisons insignifiantes et sujettes à caution, Aubriot fut condamné sur-le-champ comme hérétique, sans que lui soit accordé le privilège de pouvoir abjurer pour sauver sa vie. Des princes intervinrent pour que le droit soit respecté et, sur l'échafaud, Aubriot dut abjurer son « hérésie ». La sentence fut alors commuée en prison perpétuelle, assortie de la confiscation de ses biens, tandis que les étudiants de l'Université manifestaient bruyamment leur joie. Hugues Aubriot resta en prison jusqu'en 1382 où, à la suite de l'insurrection des maillotins, le peuple, se souvenant de sa gestion, vint le délivrer. Il finit sa vie dans son

pays natal. Henry-Charles Lea, dans son *Histoire de l'Inquisition au Moyen Âge* constate : « L'histoire de cet homme est instructive : on y voit quel précieux instrument était l'Inquisition pour la satisfaction des haines. »

**AUBRY Huguet – 1460.** L'un des « condamnés d'Arras » avec Beaufort, Pierre de Carieulx et Jean le Febvre (retrouvé mort dans sa cellule), Huguet Aubry fut condamné en 1460 à vingt ans d'emprisonnement au pain et à l'eau pour « vauderie » (de « vaudois », qui s'est confondu depuis avec le calvinisme) sur la foi de neuf témoignages. Il était selon les juges d'autant plus coupable qu'il n'avait rien avoué malgré quinze séances de torture en l'espace de onze mois. Cette endurance ne pouvait être que l'œuvre du démon ! Il répéta avec constance « qu'il ne savait rien de ce qu'était la vauderie et qu'il n'était jamais allé au sabbat ».

Le parlement de Paris, saisi de l'affaire par ses héritiers, mit en cause la cupidité de Philippe de Saveuse, qui l'avait dénoncé et avait instruit l'affaire pour s'emparer de ses biens. Ainsi, au bout de trente ans de combat, Huguet Aubry fut réhabilité. En effet, le 18 juillet 1491 fut proclamé par la voix de Geoffroi Broussart, futur chancelier de l'Université, le décret de réhabilitation devant Huguet Aubry, toujours vivant. Henry-Charles Lea nous raconte que, du haut d'une estrade dressée sur la place même où avait jadis été prononcée la sentence, une journée serait déclarée fériée et que des prix pour la « meilleure folie organisée et pour la meilleure pure folie » seraient attribués.

Le duc de Bourgogne était condamné à payer les dépens ; les procédures et les formules de condamnation seraient déchirées et détruites ; toutes les confiscations et amendes seraient restituées, chacun des vicaires paierait 1 200 livres, Gilles Flameng 1 000 livres, Saveuse 500, et 6 500 livres seraient consacrées à l'institution d'une messe quotidienne pour le repos des victimes décédées, à savoir Beaufort, Pierre du Carieulx et Jean le Febvre. Une croix serait érigée sur l'emplacement du bûcher des victimes.

Les tortures cruelles employées à ce procès étaient dorénavant

interdites à tous les tribunaux séculiers et ecclésiastiques. En fait, ce fut la seule fois où l'Inquisition dut répondre de ses actes.

Voir **Beaufort, Carieulx, Taquet.**

**BACON Roger – 1277.** Moine franciscain, disciple de Robert Grosseteste (né en 1175), Roger Bacon (1214-1294) est interdit d'enseignement et de publication à Paris. Il compose néanmoins sous le pontificat de Clément IV (1265-1268) son principal ouvrage sur les causes de l'ignorance humaine : *Opus Majus*. Ses conceptions astrologiques parues dans *Speculum astronomiae*, où il écrivait que les astres étaient la cause des événements humains, que le caractère de l'homme était déterminé par l'aspect des cieux au jour de sa naissance et qu'on pouvait lire dans le passé comme dans l'avenir à travers des « tables » qu'il essayait de construire, contribuèrent à sa condamnation en 1277, sous l'égide de Geronimo d'Ascoli, à une peine de prison (confirmée par Nicolas III). Selon les uns, il n'en sortit qu'en 1292, selon les autres, il périt en prison, soit de maladie, soit de mauvais traitements.

**BEAUFFORT Payen de – 1460.** Septuagénaire connu autant pour sa piété que pour ses richesses, il fut accusé de sorcellerie et arrêté par Philippe de Saveuse pour le compte (si l'on peut dire) de Philippe III le Bon (1419-1467) qui, comme le Bel, manquait cruellement d'argent. Soumis à la question, il avoua être allé trois fois au sabbat, deux fois à pied et une autre fois à cheval sur un manche à balai enduit d'un onguent magique. Il avoua également avoir donné quatre de ses cheveux à Satan. Implorant la pitié des juges, il ne fut pas livré au bûcher mais fouetté – ce que fit sur-le-champ l'inquisiteur d'Arras sans même le dépouiller de ses vêtements. « On » lui extorqua une série d'amendes dont le montant s'élevait tout de même à 8 600 livres (en voici le décompte : 1 500 pour l'Inquisition, 4 000 pour le duc de Bourgogne, 2 000 pour le comte d'Estampes, 1 000 au seigneur de Crèvecoeur et 100 à son lieutenant, Guillaume de Berry), avant de le jeter en prison pour sept ans.